



Sortie ligne d'arbre voilier - vice caché ?

Par **LoughNeagh**, le 18/12/2008 à 20:34

Bonjour,

Fin juin 2008 nous avons acquis un voilier de 12,50m datant de 1977. Nous en avons pris possession fin août 2008 suite à l'accord conclu lors de la vente. L'ancien propriétaire s'étant engagé à ré-installer un autre moteur et ce dans les règles de l'art (l'agent vendeur était présent). Donc voilà, nous faisons le tour du voilier, tout semble OK, le bon moteur monté et il tourne.

1ère sortie en septembre : panne moteur alors qu'il n'a tourné que 2 heures. Fuite de carburant, fuite d'eau (nous devons rajouter + de 3 litres) tuyaux mal assemblés, alternateur HS et pas monté dans l'axe en prime nous n'arrivons pas à démarrer car plus de jus. Après vérification tout le parc batterie est HS en plus de l'alternateur. Bon, nous faisons réparer le moteur et changeons tout le parc batterie. Immobilisation + de 3 semaines et facture dépassant les 2000 euros.

2ème sortie novembre 2008 : nous quittons le mouillage à la voile et n'ayant pas de vent nous décidons d'avancer au moteur (qui n'a guère tourner depuis la 1ère panne). Surprise, le moteur tourne mais pas d'embrayage. Bon en pleine mer avec 4 enfants nous décidons de faire appel à la SNSM car rentrer au port sans moteur dur dur et en cette période la méditerranée est capricieuse. La SNSM nous donne raison et nous fait remarqué que si cela nous était arrivé dans une mer agitée cela aurait pu être fatal à notre voilier et à nous-même si nous n'avions pas été près des côtes. Constatations faite, la ligne d'arbre est sortie heureusement qu'il y avait une anode qui a bloqué sa sortie totale nous avons donc sauver le safran et éviter l'entrée d'eau. Nous faisons appel à des mécanos spécialisés dans les moteurs Perkins et celui-ci nous dit que le montage était criminel. Le nouveau moteur perkins était monté avec un tourteau Volvo, le vendeur n'avait pas changé toutes les pièces. Le tout pas vraiment aligné et comme les 4 trous de vis ne correspondait pas il avait monté cela avec

des vis plus courtes. La bague intérieur n'avait pas été changée non plus et ne correspondait pas avec plus de 2 mm de jeu. Il est clair pour le réparateur que ça devait arriver et que le vendeur étant mécano savait certainement ce qui allait se produire. On nous a fait remarqué que cela pouvait être considéré comme mise en danger volontaire (comme il est du métier et en plus sauveteur volontaire en mer) et qui plus est avec 4 enfants qu'il savait à bord. (coût dépannage + réparation environ 1300€)

D'autres pannes et manquements par rapport à l'inventaire ont été relevés (capacité cuve, échelle de bain, guideau, chaine, moteur annexe etc). Bon, nous avons fait le tour mais lors de la mise en marche c'était OK (10-15 min test) mais à l'utilisation tout lache et puis le moteur ainsi que les batteries et l'électricité nous ne pouvions pas démonter pour vérifier, je nous voyait mal démonter vaigrages et moteur ainsi que tester l'ancre au port.

Pouvons-nous considérer cela comme un vice caché alors que nous n'avons pas fait expertiser le bateau à l'achat. Nous avons toutes les factures de réparations et de dépannage ainsi que la présence de l'agent vendeur lors des accords verbaux. A la longue à ça commence à faire beaucoup, si nous chiffrons les réparations, dépannage, immobilisation et rachats (annexe + moteur + batteries) nous frôlons les 5000€.

Merci